



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



10 JUL. 2023

Greffe

N° d'entreprise 0770.292.539

Nom

(en entier): **DOMAINE BELLUM FAGETUM**(en abrégé): **Domaine BF**

Forme légale: société coopérative

Adresse complète du siège: Aux Grands Champs 47
4052 Chaudfontaine (Beaufays)

Objet de l'acte : S(C)RL: modification

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la SC « Domaine Bellum Fagetum », RPM 0770.292.539, dressé par le notaire Benoît Maghe, Notaire à Xhoris, en date du 03 juillet 2023, il résulte que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les résolutions suivantes :

1. Première résolution : Rémunération

L'assemblée générale décide présentement de remplacer l'article 14 de ses statuts comme suit :
« Le mandat d'administrateur est gratuit. Toutefois, en ce qui concerne les administrateurs chargés d'une délégation comportant des prestations spéciales ou permanentes, il peut leur être attribué des rémunérations par l'assemblée générale, telle une indemnité limitée ou des jetons de présence limités. En aucun cas cette rémunération ne peut consister en une participation au bénéfice des sociétés. »

Pour extrait conforme
Benoît Maghe, notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).